

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 Juillet 2020, 18 heures 30

Sous la Présidence de Mme FERNANDO, Maire

Etaients présents : Mesdames Caroline AUBERT, Annie BOIX, Céline BARTHES, Monique BONNAFOUX, Isabelle FAGARD, Déborah LEGER, Messieurs Christophe DELACROIX, Serge FIRINGA, Jean-Pierre MANDRAY, Frédéric NEGROU, Bernard PINGAUD, Pascal VAÏSSE.

Absents excusés : Messieurs COCOLON Cyrille (procuration Mr NEGROU Frédéric), LAFFONT Christophe (procuration Mr VAÏSSE Pascal)

Absents :

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre le Conseil municipal.

Un rapport supplémentaire est proposé à l'ordre du jour : la désignation de deux élus pour représenter la commune au Syndicat Centre Hérault

L'ordre du jour complété par le rapport supplémentaire est approuvé à l'unanimité

Nomination d'un secrétaire de séance : Mme BONNAFOUX Monique

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION N°1 : Approbation comptes de gestion 2019 M 14 et Budget Ucovia.

Madame le Maire tient à remercier Véronique Gars, notre fonctionnaire territoriale ainsi que Bernard Pingaud, adjoint en charge des finances publiques, qui gèrent le portefeuille de la commune avec beaucoup de sérieux. Le résultat 2019, comme celui des années précédentes montre un fond de roulement important correspondant à la volonté de prévoir en trésorerie au minimum 90 jours de fonctionnement. La crise sanitaire a montré la pertinence d'une telle politique, même si parfois les élus de la majorité voient leurs demandes refusées par l'adjoint aux finances au motif d'une gestion prudente notamment lors des séminaires de préparation du budget.

Présentation Mme le Maire

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable (trésor public) à l'ordonnateur (Maire).

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.5211-1et L.2121-31.

Vu le compte de gestion 2019 transmis par le Trésorier de Gignac pour les budgets principal M14 et Budget Ucovia,

Constatant que ces comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs 2019 préparés par l'ordonnateur et issus de la comptabilité de ce dernier,

Il est proposé d'approuver les comptes de gestion 2019 du budget principal et du budget annexe Ucovia de la commune de Plaissan transmis par le Trésorier de Gignac, ceux-ci étant conformes aux comptes administratifs 2018 préparés par l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- De statuer sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget Ucovia ;
- De statuer sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- D'autoriser le Maire à signer les comptes de gestion 2019 du budget principal et du budget annexe Ucovia de la commune de Plaissan transmis par le Trésorier de Gignac.

- De déclarer que les comptes de gestion (Commune et Ucovia) dressés, pour l'exercice 2019, **par le Trésorier**, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Vote : 3 contre (conseillers d'opposition) ; 12 Pour

DELIBERATION N°2 : Approbation des comptes administratifs 2019 M 14.

Exposé de M PINGAUD, 1^{er} adjoint en charge des finances.

Mme le Maire ne participe au vote comme le prévoient les textes et quitte la salle du conseil.

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.5211-1, L.1612-12, L.1612-13, L.2121-26, L.2313-1-1 et L.2121-31.

Les écritures du compte administratif 2019 sont conformes à celles du compte de gestion établi par le Trésorier de la commune.

En section de fonctionnement

Total Dépenses	756 411.64 €
Total Recettes	843 230.64 €
Résultat 2019	+86 819.00 €
Résultat antérieur cumulé	+180 645.28 €
Résultat à affecter 2019	+267 464.28 €

En section d'investissement

Total Dépenses	174 411. 64 €
Total Recettes	313 712.31 €
Résultat 2019	+ 18 849.72 €
Résultat antérieur cumulé	+ 138 752.17 €
Résultat à affecter 2019	+ 157 601.89 €

Il propose au Conseil municipal d'adopter le compte administratif 2019 du budget principal de la commune, ce compte administratif 2019 étant conforme au compte de gestion 2019 transmis par le Trésorier de Gignac.

Vote : 11 pour, 3 contre (Conseillers d'opposition)

Monsieur le premier adjoint interpelle l'opposition sur leur vote **contre** le compte de gestion établi par le trésor public. Pascal Vaisse répond qu'il vote contre le trésorier car « l'an dernier il n'y était pas. »

DELIBERATION N°3 : Approbation des comptes administratif 2019 Budget Ucovia

Exposé de M PINGAUD, 1^{er} adjoint en charge des finances.

Mme le Maire ne participe au vote comme le prévoient les textes et quitte la salle du conseil.

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.5211-1, L.1612-12, L.1612-13, L.2121-26, L.2313-1-1et L.2121-31.

Les écritures du compte administratif 2019 sont conformes à celles du compte de gestion établi par le Trésorier de la commune.

En section de fonctionnement

Total Dépenses	6 557.50 €
Total Recettes	1502.02 €
Résultat 2019	- 5 055.48 €
Résultat antérieur cumulé	- 900.00 €
Résultat à affecter 2019	- 5 955.48 €

En section d'investissement

Total Dépenses	778 706.13 €
Total Recettes	493 626.94 €
Résultat 2019	- 285 079. 19 €
Résultat antérieur cumulé	+ 527 200.50 €
Résultat à affecter 2019	+ 242 121.31 €

Il propose au Conseil municipal d'adopter le compte administratif 2019 du budget principal de la commune, ce compte administratif 2019 étant conforme au compte de gestion 2019 transmis par le Trésorier de Gignac.

Vote : 11 pour, 3 contre (Conseillers d'opposition)

DELIBERATION N°4 : Affectation du résultat 2019 budget M14.

Présentation Mme Le Maire.

Il est maintenant proposé au Conseil d'affecter le résultat 2019. Nous proposons d'affecter l'excédent global de fonctionnement de **267 464.28 €** comme suit :

- En section de fonctionnement : recettes excédent antérieur reporté pour **267 464.28 €**

L'excédent global d'investissement de **157 601.89 €** en section d'investissement : Recettes solde antérieur d'investissement reporté.

Il est demandé à l'assemblée l'approbation de l'affectation du résultat.

Vote : 12 pour, 3 contre (Conseillers d'opposition)

DELIBERATION N°5 : Affectation du résultat 2019 budget Ucovia.

Il est maintenant proposé au Conseil d'affecter le résultat 2019. Le résultat de fonctionnement étant déficitaire, il sera imputé au compte 002 Déficit antérieur reporté pour **5 955.48** euros.

Il est proposé pour l'excédent global d'investissement de **242 121.31 €** l'affectation en recettes au compte 001 solde d'exécution d'investissement reporté.

Il est demandé à l'assemblée l'approbation de l'affectation du résultat.

Vote : 12 pour, 3 contre (Conseillers d'opposition)

DELIBERATION N°6 : Taux de taxes locales 2020.

Présentation de Monsieur Pingaud, adjoint en charge des finances

Monsieur Pingaud rappelle aux conseillers municipaux que nous votons pour la 7^{ème} année consécutive le maintien des taux de la part communale des taxes locales afin de soutenir le pouvoir d'achat des familles. Il s'agissait tout au long de ces années budgétaires de placer la commune au même niveau que celles de la même strate. En 2014, notre commune se situait en haut de la strate quant au niveau de la pression fiscale.

M PINGAUD propose le maintien des taux actuels soit

- TAXE HABITATION : 15.10 % (232 087 euros)
- TAXE FONCIERE (bâti) : 21.85 %
- TAXE FONCIERE (non bâti) : 89.07 %

Généralant un produit attendu de **452 936 €**.

Mme le Maire rappelle que conformément aux engagements, il s'agit du 7^{ème} budget sans augmentation des taux des différentes taxes.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°7 : Subventions aux associations 2020.

Mme le Maire propose que le Conseil se détermine sur le montant des subventions à allouer aux associations :

Les élus d'opposition demandent comment est établie la liste et les montants attribués. Madame le Maire les informe que les élus en charge de ces dossiers sont Caroline Aubert et Déborah Léger, que des dossiers de demande sont renseignés et examinés en fonction de leur bilan et de leur projet. Cette année, les montants sont en baisse car de nombreuses animations ou activités n'ont pu voir le jour à cause de la situation de crise dans laquelle nous nous trouvons.

NOMS DES ASSOCIATIONS	MONTANTS	VOTES
ALPE COLLEGE PAULHAN	100 €	15
ATELIERS DE PLAISSAN	1 000 €	15
ASA de PLAISSAN	750 €	15
CHEVALIER ST MAMERT	500 €	15
COMITES DES FETES	3 000 €	15
ECOLE OCCE34	5 500 €	15
FOYER RURAL	1 850 €	15

HYPERCULT	500 €	15
PAS TROP GALOP	750 €	15
PEPS (parents élèves solidaires)	1 000 €	15
RESTO DU CŒUR	800 €	15
SYNDICAT DE CHASSE	500 €	15
USP PLAISSAN	3 500 €	15
TOTAL	19 750 €	

Vote : A l'unanimité.

DELIBERATION N°8 : Vote des budgets primitifs 2020 M14.

Madame le Maire et Monsieur Pingaud précisent tour à tour que ce budget 2020 est un budget de transition, un budget contraint notamment à cause de la crise sanitaire qui a fait grimper fortement les dépenses en matériel et les charges de personnel. Précision est apportée quant à ces dernières : les salariées titulaires de la commune qui travaillent auprès des enfants ont fait valoir leur « droit de retrait Covid ». Or les collectivités territoriales ne peuvent bénéficier des mesures gouvernementales de chômage partiel, nous avons donc rémunéré des personnes supplémentaires dès la reprise de l'école, ceci en surnombre compte tenu des mesures très contraignantes mises en place, et continué de payer intégralement les salaires du personnel titulaire.

L'impact sur les finances communales est important, il se mesurera très précisément en fin d'année budgétaire.

Madame le Maire réitère les propos tenus chaque année lors du vote du budget à savoir que l'école constitue une priorité et que c'est un choix politique fondamental porté par tout le groupe majoritaire afin de répondre à la promesse républicaine que constitue l'école publique.

Mr PINGAUD donne ensuite le détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement du budget communal 2019 qui s'élèvent à **1 074 068.28 €**.

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à **764 945.89 €**

Dans la section des recettes, l'adjoint aux finances fait remarquer que l'ancien épicier n'a toujours pas rendu les clefs du local municipal, que sa dette dépasse les 3000 euros et que très certainement il sera impossible de la recouvrer alors qu'une famille honore chaque mois depuis plusieurs années un échéancier pour solder sa dette. Il informe le conseil que des mesures vont être prises pour récupérer la jouissance du local.

Vote : 12 pour, 3 abstentions (Conseillers d'opposition)

DELIBERATION N°9 : Vote des budgets primitifs 2020 Budget Ucovia.

Exposé de Mr PINGAUD

Il donne ensuite le détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement du budget Ucovia 2019 qui s'élèvent à **17 259.19 €**.

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à **431 181.76 €**.

Rappel est fait par l'adjoint aux finances que deux commerces sont installés à la Distillerie malgré nombre de tentatives de l'opposition pour empêcher leur ouverture. Les Plaisanais ont pu apprécier la proximité et le service rendu pendant le confinement.

Pour clore la présentation des investissements 2020, information est donnée aux membres du Conseil sur la date d'inauguration de la Maison communale de santé à savoir le 10 décembre prochain.

Vote : 12 pour, 3 abstentions (Conseillers d'opposition)

DELIBERATION N°10 : Autorisation permanente et générale de poursuites donnée au comptable public

Présentation de Mme le Maire

Autorisation pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies pour l'ensemble des budgets de la commune.

Seuil proposé pour la réalisation des saisies 50 €.

Vote : A l'unanimité.

DELIBERATION N°11 : Désignation membres de la CIDD

Seul le groupe majoritaire présentant une liste de 12 titulaires et 12 suppléants parmi les citoyens de la commune, celle-ci est votée à l'unanimité.

Vote : A l'unanimité.

DELIBERATION N°12 : Délibération des représentants au syndicat « centre Hérault »

Présentation de Madame le Maire

Elus proposés : Titulaire : NEGROU Frédéric

Suppléant : DELACROIX Christophe

Vote : A l'unanimité.

Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 19h30